

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 30 juillet 2020**

Date de convocation : 24 juillet 2020

Délibération n° 2020-167  
Nomenclature 7.5.5

En exercice : 64  
Présents : 54  
Votants : 64  
Dont un pouvoir de :  
M. Gaby TOUZINAUD à M. Eric PANNAUD  
Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER  
Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN  
Mme Marie-Line CHEMINADE à M. Bruno DRAPRON  
Mme Véronique TORCHUT à M. Joël TERRIEN  
M. Philippe CREACHCADEC à Mme Dominique DEREN  
M. Charles DELCROIX à M. Philippe CALLAUD  
M. Pierre MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE  
M. Pierre DIETZ à M. Jean-Pierre ROUDIER  
M. Rémy CATROU à Mme Florence BETIZEAU  
Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Association Les Enchanteuses -  
Attribution d'une subvention pour le projet «  
Soutien aux soignants du 17 »

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendes France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 54

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Jean-Luc FOURRE, Annie GRELET, Jean-Paul COMPAIN, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINIAC, Jérôme GARDELLE, Stéphane TAILLASSON, Sylvie CHURLAUD, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAUD, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Philippe CALLAUD, Evelyne PARISI, Ammar BERDAÏ, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Dominique DEREN, Joël TERRIEN, François EHLINGER, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Florence BETIZEAU, Patrick PAYET, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice BARUSSEAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 2 avril 2000 relative à la transparence des aides octroyées par des personnes publiques,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020, et notamment l'article 6, II, 2°), compétence optionnelle action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2016-13 en date du 5 avril 2016, transmise en Sous-préfecture le 6 avril 2016, définissant d'intérêt communautaire l'action sociale santé et la

rattachant à la compétence optionnelle action sociale,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2019-224 en date du 19 décembre 2019 portant autorisation de signer le contrat local de Santé,

Vu le Contrat Local de Santé de la Saintonge Romane conclu entre l'ARS Nouvelle Aquitaine, l'Etat, la CDA de Saintes, la CDC Cœur de Saintonge, la CDC de Gémovac et de la Saintonge Viticole, la CPAM de la Charente-Maritime, la MSA des Charentes, le centre hospitalier de Saintonge, le centre hospitalier de Jonzac et l'Education Nationale,

Vu la demande de subvention formulée par l'association Les Enchanteuses pour le projet « Soutien aux soignants du 17 »,

Considérant l'arrivée du coronavirus en France en 2020 et la mise sous tension des professionnels sociaux, médico-sociaux et médicaux,

Considérant l'appel à projet de la Fondation de France visant à financer des actions de soutiens à ces professionnels,

Considérant le projet de l'association Les Enchanteuses « Soutien aux soignants du 17 » répondant à cet appel à projet et concourant à la santé mentale des professionnels de santé en proposant des séances de thérapie alternatives et complémentaires,

Considérant le Contrat Local de Santé Saintonge Romane signé par la Communauté d'Agglomération le 30 janvier 2020 avec un axe « Promouvoir la Santé Mentale et lutter contre la souffrance psychosociale » et un enjeu « Renforcer le soutien aux aidants et aux professionnels »,

Considérant que le projet « Soutien aux soignants du 17 » entre dans l'enjeu « Renforcer le soutien aux aidants et aux professionnels »,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Les Enchanteuses pour le projet « Soutien aux soignants du 17 ».
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président en charge des Finances à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions par :

- 2 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et en celui de M. Pierre MAUDOUX)
- 62 Voix pour
- 0 Voix contre

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.